

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à l'Hôtel de Ville de Lac-du-Cerf, au 19, chemin de l'Église, le **mardi 21 janvier 2020, à 19 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Ouimet :

Caroline Huot	Conseillère	poste 1
Pierre Métras	Conseiller	poste 2
Danielle Caron	Conseillère	poste 3
Jacques de Foy	Conseiller	poste 4
Raymond Brazeau	Conseiller	poste 5
Robert Dolembreux	Conseiller	poste 6

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

001-01-2020

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR
MARDI 21 janvier 2020 – 19 H**

- 01.00 Ouverture de la séance
- 02.00 Adoption de l'ordre du jour
- 03.00 Adoption des procès-verbaux :
 - 03.01 10 décembre 2019 – séance ordinaire
 - 03.02 19 décembre 2019 - Séance extraordinaire
 - 03.03 19 décembre 2019 - Séance extraordinaire sur le budget
- 04.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 04.01 Registre des comptes à payer au 31 décembre 2019
 - 04.02 Registre des comptes à payer au 21 janvier 2020
 - 04.03 Registre des salaires du 1er au 28 décembre 2019
 - 04.04 Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Délégation de compétence
 - 04.05 Résolution autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les salaires et les comptes pouvant encourir des intérêts ou pénalités pour l'année 2020
 - 04.06 Dépenses incompressibles 2020

- 04.07 Assiduité des élus municipaux aux soirées de travail et séances du conseil
- 04.08 Tarif pour l'abonnement aux procès-verbaux année 2020
- 04.09 Demande d'aide financière et de soutien - Regroupement des personnes handicapées de la région de Mont-Laurier – Le Prisme
- 04.10 Demande d'aide financière et de soutien – L'Albatros
- 04.11 Demande d'aide financière et de soutien – Zone Emploi pour Place aux jeunes
- 04.12 Demande d'aide financière et de soutien – Centre d'action bénévole Léonie-Bélanger
- 04.13 Demande d'aide financière et de soutien – Club des Loisirs du Lac-du-Cerf inc.
- 04.14 Demande d'aide financière et de soutien – Association Détente-Santé des 3 Villages inc.
- 04.15 Demande d'aide financière et de soutien – Les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf
- 04.16 Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides – offre de service 2020 – archiviste
- 04.17 Avenir du 17, rue Émard
- 04.18 Offre d'emploi – Directeur(trice) général(e) adjoint(e) et agent(e) de développement économique
- 04.19 Formation ADMQ – Accès à l'information et protection des données personnelles en contexte municipal
- 04.20 Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière et de crédit de taxes aux entreprises admissibles
- 04.21 Webinaire ADMQ – Le nouveau règlement provincial portant sur l'encadrement des chiens dangereux : Que faire ?
- 04.22 Offre aux organismes de Lac-du-Cerf de l'espace d'une page gratuite dans le journal La Voix du Cerf, la deuxième et les suivantes seront au coût de 10\$
- 04.23 Soumission de Construction Cavemen pour des travaux à l'Hôtel de Ville
- 04.24 Ajout de membres du conseil au comité de suivi MADA et FAMILLE

- 05.00 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 05.01 Renouvellement de la certification de secouriste
- 05.02 Autorisation de signature de l'entente intermunicipale relative au système de radiocommunication régional

- 06.00 TRANSPORT
- 06.01 Engagement de monsieur Louis Léonard au poste de chauffeur-opérateur temporaire
- 06.02 Engagement de monsieur Gaétan Fauteux au poste d'inspecteur des travaux publics et chauffeur-opérateur
- 06.03 Lettre de Ferme Léonard pour la cession du chemin privé situé au bout du chemin Lac-à-Dick
- 06.04 Renouvellement du bail non exclusif d'exploitation de sable et de gravier
- 06.05 Achat d'un horodateur pour le garage municipal

- 07.00 HYGIÈNE DU MILIEU

- 08.00 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
- 08.01 Demande de modification règlementaire – Ajout de l'usage « établissement d'hébergements » de la zone REC-14
- 08.02 Appel de candidatures – Comité consultatif d'urbanisme
- 08.03 Nomination des Officiers désignés pour la gestion des cours d'eau

- 09.00 LOISIRS
- 09.01 Engagement de monsieur Robert Scantland comme travailleur bénévole pour l'entretien de nos pistes de ski de fond et de raquettes
- 10.00 CULTURE
- 11.00 LAC ET ENVIRONNEMENT
- 12.00 AVIS DE MOTION
- 13.00 RÈGLEMENTS
- 13.01 Adoption du règlement 356-2020 décrétant les taux de taxes et de tarification pour l'exercice financier 2020
- 14.00 VARIA
- 15.00 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16.00 LEVÉE DE LA SÉANCE.

ADOPTÉE

002-01-2020 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2019**

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2019.

ADOPTÉE

003-01-2020 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2019**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2019.

ADOPTÉE

004-01-2020 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 19 décembre 2019 sur le budget**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2019 sur le budget 2020.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

005-01-2020

Registre des comptes à payer au 31 décembre 2019

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 31 DÉCEMBRE 2019			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
M1900612	À	M1900617	9 754,05 \$
P1900618	À	P1900623	6 527,41 \$
L1900624	À	L1900626	252,16 \$
M1900627			85,60 \$
P1900628	À	P1900629	138,95 \$
M1900630			99,69 \$
P1900631			24,30 \$
M1900632			300,00 \$
L1900633	À	L1900643	21 484,87 \$
P1900644	À	P1900646	1 563,28 \$
M1900647	À	M1900648	1 819,66 \$
P1900649	À	P1900653	1 175,73 \$
M1900654			359,43 \$
P1900655			526,01 \$
M1900656	À	M1900657	131,60 \$
L1900658			280,62 \$
P1900659	À	P1900661	4 829,53 \$
C1900662	À	C1900663	1 574,88 \$
P1900664	À	P1900666	3 205,49 \$
TOTAL			54 133,26 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 21 janvier 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

006-01-2020

Registre des comptes a payer au 21 janvier 2020

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 21 JANVIER 2020			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
M2000001	À	M2000014	48 664,52 \$
L2000015			63,77 \$
P2000016	À	P2000020	37 746,04 \$
L2000021	À	L2000022	99,88 \$
P1900628	À	P1900629	138,95 \$
TOTAL			86 574,21 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 21 janvier 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

007-01-2020

Registre des salaires pour la période du 1^{ER} au 28 décembre 2019

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le paiement des registres des chèques salaires pour la période du 1^{er} au 28 décembre 2019, se totalisant 36 867,62 \$ Chèques numéro : D1900421 à D1900456.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 21 janvier 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

008-01-2020

Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - délégation de compétence

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la directrice générale et secrétaire-trésorière :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES BONS DE COMMANDE			
DU 1ER AU 31 DÉCEMBRE 2019			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
ENB1900209			1 487,12 \$
ENB1900213	À	ENB1900221	3 107,24 \$
TOTAL			4 594,36 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 21 janvier 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

009-01-2020

Résolution autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les salaires et les comptes pouvant encourir des intérêts ou pénalités pour l'année 2020

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement des salaires des employés réguliers jusqu'à concurrence du montant autorisé ainsi que des comptes, dont le non-paiement, avant la prochaine séance ordinaire du conseil, encourrent des intérêts ou pénalités.

ADOPTÉE

010-01-2020

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2020

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des dépenses incompressibles 2020 totalisant un montant de 1 572 237,00 \$.

Une copie de la liste des dépenses incompressibles est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE

011-01-2020

Rapport d'assiduité des membres du conseil

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt les rapports d'assiduité des élus municipaux aux séances de travail et aux séances du conseil (ordinaires et extraordinaires) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

012-01-2020 Tarif pour l'abonnement aux procès-verbaux pour l'année 2020

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de fixer le tarif pour l'abonnement aux procès-verbaux pour l'année 2020 à 55 \$.

ADOPTÉE

013-01-2020 Regroupement des personnes handicapées de la région de Mont-Laurier – Le Prisme – demande d'aide financière et de soutien pour l'exercice financier 2020

CONSIDÉRANT que le Regroupement des personnes handicapées de la région de Mont-Laurier – Le Prisme organise toute activité susceptible d'améliorer la qualité des personnes handicapées et de leur famille, soit un camp de jour pour enfant vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme ;

CONSIDÉRANT l'engagement des municipalités au versement d'une contribution de 150\$ par enfant, tel que spécifié dans la résolution MRC_CC_9053-10-08 émise par la MRC d'Antoine-Labelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser le Regroupement des personnes handicapées de la région de Mont-Laurier - Le Prisme que la Municipalité de Lac-du-Cerf s'engage à contribuer financièrement pour un montant de 150\$ par enfant provenant de notre municipalité, et ce, sur présentation du formulaire de demande de versement suite à l'activité du camp de jour auquel sera joint une facture du nombre d'enfants ayant participé à ladite activité et l'état des résultats de l'activité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 21 janvier 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

014-01-2020 L'Albatros – demande d'aide financière et de soutien pour l'exercice financier 2020

CONSIDÉRANT que l'organisme L'Albatros présente une demande d'aide financière de 200 \$ dans le cadre de la Politique d'aide financière et de soutien aux organismes sans but lucratif pour aider à couvrir les frais de kilométrage de leurs bénévoles qui se déplacent à domicile, à l'hôpital ou au CHSLD et pour aider à couvrir les frais de publicité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des documents joints à la présente demande;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu plusieurs demandes d'aide et que le conseil municipal se doit de trancher;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser L'Albatros que la Municipalité de Lac-du-Cerf ne contribuera pas financièrement à leur demande d'aide financière et de soutien pour l'exercice financier 2020.

ADOPTÉE

015-01-2020

Zone Emploi d'Antoine-Labelle (Place aux jeunes) – demande d'aide financière et de soutien pour l'exercice financier 2020

CONSIDÉRANT que l'organisme Zone Emploi d'Antoine-Labelle (Place aux jeunes) présente une demande d'aide financière de 500 \$ dans le cadre de la Politique d'aide financière et de soutien aux organismes sans but lucratif pour les séjours exploratoires s'adressant aux jeunes âgés de 18 à 35 ans établis à l'extérieur de la région ou susceptibles de quitter la région et qui ont terminé ou sont en voie de terminer des études de niveau secondaire, professionnel, collégial ou universitaire ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des documents joints à la présente demande ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu plusieurs demandes d'aide et que le conseil municipal se doit de trancher;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser Zone Emploi d'Antoine-Labelle (Place aux jeunes) que la Municipalité de Lac-du-Cerf ne contribuera pas financièrement à leur demande d'aide financière et de soutien pour l'exercice financier 2020.

ADOPTÉE

016-01-2020

Centre d'action bénévole Léonie Bélanger – demande d'aide financière et de soutien pour l'exercice financier 2020

CONSIDÉRANT que l'organisme Centre d'action bénévole Léonie Bélanger présente une demande d'aide financière de 300 \$ dans le cadre de la Politique d'aide financière et de soutien aux organismes sans but lucratif pour le Programme PAIR – Appels de surveillance quotidiens pour les personnes demeurant à domicile;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des documents joints à la présente demande ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu plusieurs demandes d'aide et que le conseil municipal se doit de trancher;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser Centre d'action bénévole Léonie Bélanger que la Municipalité de Lac-du-Cerf ne contribuera pas financièrement à leur demande d'aide financière et de soutien pour l'exercice financier 2020.

ADOPTÉE

017-01-2020

Club des Loisirs du Lac-du-Cerf inc. – demande d'aide financière pour l'exercice financier 2020

CONSIDÉRANT que le Club de loisirs du Lac-du-Cerf inc. présente une demande d'aide financière de 1 700 \$ pour l'organisation de plusieurs événements au cours de l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des documents joints à la présente demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser le Club des Loisirs du Lac-du-Cerf inc. que la Municipalité de Lac-du-Cerf s'engage à contribuer financièrement à leur demande d'aide financière comme suit :

• Journée « Plaisirs d'hiver »	150 \$
• Fête nationale du Québec	800 \$
• Fête de Noël pour enfants	500 \$
• Les Butineuses	250 \$
	<hr/>
	1 700 \$

Plus l'aide des employés municipaux pour le lendemain de la Fête nationale pour le ménage et le ramassage sur le terrain

et ce, sur présentation du formulaire de demande de versement après chaque événement auquel sera joint l'état des résultats de l'activité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 21 janvier 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

018-01-2020

Association Détente-Santé des Trois villages inc. – demande d’aide financière pour l’exercice financier 2020

CONSIDÉRANT que l’Association Détente-Santé des Trois Villages inc. présente une demande d’aide financière de 1 875 \$, car pour la prochaine année, il a été nécessaire de trouver une nouvelle cuisinière pour l’activité principale qui offre un repas complet, que le coût des repas va augmenter de beaucoup, que les prix augmentent pour les activités extérieures et que les membres ne peuvent payer plus cher;

CONSIDÉRANT qu’après la contribution d’autres partenaires, la participation de la municipalité d’un montant de 1 875 \$ comblerait le budget des repas;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des documents joints à la présente demande et que l’Association semble en bonne santé financière;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal prévoit insonoriser et climatiser le centre communautaire en 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’aviser l’Association Détente-Santé des Trois Villages inc. que la Municipalité de Lac-du-Cerf s’engage à contribuer financièrement à leur demande d’aide financière pour un montant de 875 \$, et ce, sur présentation du formulaire de demande de versement après la fin de leurs activités en mai 2020 auquel sera joint l’état des résultats des activités.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu’il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 21 janvier 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

019-01-2020

Les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf – demande d’aide financière pour l’exercice financier 2020

CONSIDÉRANT que Les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf présente une demande d’aide financière de 6 000 \$ afin de dynamiser le cœur du village de Lac-du-Cerf et d’augmenter la qualité de vie des gens du milieu, et ce, afin d’installer un amalgame de projets rassembleurs et offrir des emplois dans la municipalité ainsi que de la formation et du tourisme d’apprentissage ;

CONSIDÉRANT que le projet se veut éducatif, social mais aussi touristique en ce sens qu'il attirera chez nous du public de partout en mode tourisme 4 saisons d'apprentissage;

CONSIDÉRANT que pour se faire ils devront restaurer les lieux du 215, rue Principale et faire l'achat d'équipements qui deviendront communautaires;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des documents joints à la présente demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser Les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf que la Municipalité de Lac-du-Cerf s'engage à contribuer financièrement à leur demande d'aide financière pour un montant de 1 000 \$, et ce, sur présentation du formulaire de demande de versement après chaque événement auquel sera joint l'état des résultats de l'activité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 21 janvier 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

020-01-2020

Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides – offre de services 2020 – archiviste

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de gestion documentaire de la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides en date du 26 novembre 2019 pour la somme de 2001 \$.

Une copie de la présente offre de services est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 21 janvier 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

021-01-2020

Avenir du bâtiment du 17, rue Émard

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'au printemps 2020 la Municipalité de Lac-du-Cerf procède à la démolition complète du bâtiment sis au 17, rue Émard et qu'elle y aménage un stationnement.

ADOPTÉE

022-01-2020

Offre d'emploi – Directeur(trice) général(e) adjoint(e) et agent(e) de développement économique

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'offre d'emploi de Directeur(trice) général(e) adjoint(e) et agent(e) de développement économique que la Municipalité de Lac-du-Cerf a publié le 13 janvier 2020 se lisant comme suit :

OFFRE D'EMPLOI

**DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) ADJOINT(E)
ET AGENT(E) DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

La Municipalité de Lac-du-Cerf est une petite municipalité située dans les Hautes-Laurentides. Lac-du-Cerf est un univers enchanteur où vous pouvez profiter d'un lac aux eaux limpides, profondes et exemptes de pollution. Il s'agit d'un petit village ancré dans la nature, idéal pour vous détendre, respirer de l'air pur et pratiquer vos activités de plein air favorites toute l'année.

Présentement, la Municipalité de Lac-du-Cerf est à la recherche d'un(e) directeur(trice) général(e) adjoint(e) et agent(e) de développement économique.

DESCRIPTION ET RESPONSABILITÉS DU POSTE

Le(la) directeur(trice) général(e) adjoint(e) et l'agent(e) de développement économique appuie et soutien la directrice générale dans ses tâches et ses fonctions. Les tâches principales sont reliées à l'administration, la réalisation de différents projets dans le domaine du développement économique et à la gestion des ressources humaines, financières et matérielles. Il s'agit d'un poste-cadre.

Les principales tâches sont :

- Assister la direction générale dans l'ensemble des activités nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité;
- Participer à la préparation du budget et à son suivi;
- Collaborer à la rédaction de rapports, de procès-verbaux, de règlements, d'avis publics, d'appel d'offres et de divers documents;
- Réaliser certaines tâches liées au greffe et au suivi des décisions du Conseil;
- Remplacer, si nécessaire, tout membre de l'équipe administrative;
- Siéger, au besoin, aux rencontres, comités et réunions du conseil;

- Préparer les demandes d'aide financière, assurer le suivi et effectuer les redditions de compte des projets et des différents programmes gouvernementaux;
- Assurer le suivi des plans d'action et des plans stratégiques de la municipalité;
- Supporter les entrepreneurs dans leur projet;
- Planifier des événements favorisant le développement économique sur le territoire;
- Collaborer avec les autres organismes partenaires du développement économique pour la réalisation de projets de développement;
- Participer à la promotion des services de la Municipalité;
- Toutes autres tâches connexes.

EXIGENCES DU POSTE

- Détenir un diplôme universitaire de premier cycle en administration et comptabilité. Les personnes ne détenant pas un de ces diplômes, mais cumulant une expérience et une autre diplomation pourront être considérées;
- Posséder un minimum de trois (3) années d'expérience pertinente dans le milieu municipal pour un poste similaire;
- Avoir une bonne connaissance du milieu municipal, des enjeux de développement et des organisations locales;
- Être orienté vers l'atteinte des résultats et avoir la capacité à trouver des solutions innovantes;
- Maîtriser la langue française tant à l'oral qu'à l'écrit. Anglais parlé et écrit (atout).
- Maîtriser les notions de comptabilité municipale et être habile à travailler avec un logiciel comptable. La connaissance du logiciel CIM (atout);
- Maîtriser la suite Office (Word, Excel, Outlook);
- Avoir le sens de la planification, de l'organisation, de la gestion du temps et avoir la capacité de travailler en équipe et en étroite collaboration avec la direction;
- Faire preuve de discrétion, d'intégrité, de respect, de dynamisme, d'autonomie, d'éthique et être polyvalent;
- Posséder un véhicule automobile et détenir un permis de conduire valide.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Poste-cadre permanent non syndiqué de 35 heures par semaine.
- La rémunération sera établie en fonction de la formation et de l'expérience de travail.
- La municipalité offre une gamme d'avantages sociaux : participation à un REER et à l'assurance collective.
- La personne retenue devra fournir une attestation de vérification de casier judiciaire (certificat de police) délivrée par Identité Québec.

- La personne retenue aura une période de probation de six (6) mois à faire, avant d'obtenir le poste.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION

2 mars 2020.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae et leur lettre de motivation, au plus tard à 16 h, le 5 février 2020 à l'adresse suivante :

Offre d'emploi – DGA et Agent(e) de développement économique
 Municipalité de Lac-du-Cerf
 19, chemin de l'Église
 Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S1
 Courriel : dg@lacducerf.ca Télécopieur : 819-597-4036

Seules les personnes dont la candidature sera retenue seront contactées.

Donné à Lac-du-Cerf, ce 13^e jour de janvier 2020.

Jacinthe Valiquette, gma
 directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

023-01-2020

Formation ADMQ – Accès à l'information et protection des données personnelles en contexte municipal

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe, madame Josée Gougeon, à participer à la formation de l'Association des directeurs municipaux du Québec sur l'accès à l'information et protection des données personnelles en contexte municipal qui se tiendra à Val-David, le 25 mars 2020, de payer les frais d'inscription au montant de 363 \$ plus taxes et de rembourser ses frais de déplacement et de repas sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 21 janvier 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

024-01-2020

Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière et de crédit de taxes aux entreprises admissibles – M. Nicolas Pentassuglia

CONSIDÉRANT que monsieur Nicolas Pentassuglia présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière et de crédit de taxes aux entreprises admissibles;

CONSIDÉRANT que monsieur Pentassuglia a remis à la municipalité son plan d'affaires confidentiel de Écuries Penta;

CONSIDÉRANT que le conseil peut accorder une aide financière à toute personne déposant un projet visant à exploiter ou implanter une entreprise du secteur privé dans un immeuble autre qu'une résidence, situé sur le territoire de la municipalité et dont elle est la propriétaire ou l'occupante;

CONSIDÉRANT que la valeur totale de l'aide financière pouvant être ainsi accordée ne peut excéder, pour l'ensemble des bénéficiaires, 5 000\$ par exercice financier de la Municipalité de Lac-du-Cerf;

CONSIDÉRANT que pour être consenti, le projet doit favoriser le développement ainsi que la création d'emploi et s'inscrire dans la notion du développement durable;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont étudié le plan d'affaires de l'entreprise et acceptent d'accorder une aide financière à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une aide financière de 5 000,00\$ à monsieur Nicolas Pentassuglia pour les Écuries Penta comme suit :

La Municipalité de Lac-du-Cerf versera aux demandeurs un montant de 2 500,00\$ dans un délai de quarante-cinq (45) jours suivant l'acceptation du projet, soit 50% du montant alloué.

Pour obtenir le solde de l'aide financière consentie, les demandeurs devront produire et déposer, au plus tard dans un délai d'une (1) année à partir de l'acceptation de son projet, un rapport final démontrant que l'aide a été utilisée pour les fins auxquelles elle a été consentie.

La Municipalité de Lac-du-Cerf versera le solde de 2 500,00\$ au plus tard dans un délai de trente (30) jours du dépôt du rapport final dans la mesure où l'aide a été utilisée pour le projet présenté et que l'objectif visé a été atteint.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 21 janvier 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

025-01-2020

Webinaire ADMQ – Le nouveau règlement provincial portant sur l'encadrement des chiens dangereux : Que faire ?

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Jacinthe Valiquette, et l'inspectrice en bâtiment et environnement, madame Annabelle Pilotte, à participer au webinaire de l'Association des directeurs municipaux du Québec sur le nouveau règlement provincial portant sur l'encadrement des chiens dangereux : Que faire ? qui se tiendra le 23 janvier 2020, de payer les frais d'inscription au montant de 86,23\$.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 21 janvier 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

026-01-2020

Offre aux organismes de Lac-du-Cerf de l'espace d'une page gratuite dans le journal La Voix du Cerf, la deuxième et les suivantes seront au coût de 10 \$ chacune

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf offre aux organismes de Lac-du-Cerf l'espace d'une page gratuite dans le journal La Voix du Cerf. Le deuxième page et les suivantes seront au coût de 10\$ chacune.

Donc, les tarifs pour le journal La Voix du Cerf sont :

Pour les organismes de Lac-du-Cerf :

- Première page – gratuite
- Deuxième et les suivantes - 10 \$
- Pour la mise en page (si nécessaire) : 5 \$

Pour les organismes à l'extérieur du territoire :

- Une page complète - 10 \$
- Pour la mise en page (si nécessaire) : 5 \$

Pour les commerces :

- Une page complète - 20 \$
- Une demi-page - 10 \$
- Pour la mise en page (si nécessaire) : 5 \$

Où faire parvenir votre publicité ?

Par courriel à l'une des adresses courriels suivantes :

carhuot@tlb.sympatico.ca

ou

ouisol@hotmail.com

Où payer votre publicité ?

À l'Hôtel de Ville situé au 19 ch. de l'Église, Lac-du-Cerf. Du lundi au vendredi entre 13 h et 16 h.

Mois de publication

Février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Date de tombée

- le 25 du mois précédant la publication .

ADOPTÉE

027-01-2020

Soumission de Construction Cavemen pour des travaux à l'Hôtel de Ville

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission #491 de Cavemen construction, au montant de 5 191,12 \$ pour des travaux de construction à l'Hôtel de Ville de Lac-du-Cerf.

Une copie de la soumission est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 21 janvier 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

028-01-2020

Ajout de membres du conseil au comité de suivi MADA et FAMILLE

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajouter le nom des personnes suivantes au comité de suivi MADA et FAMILLE : madame Danielle Caron et monsieur Pierre Métras.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

029-01-2020

Renouvellement de la certification de secouriste pour la bibliothèque municipale

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire madame Rolande Huberdeau à la formation de renouvellement de la certification de secouriste pour la bibliothèque municipale de Lac-du-Cerf qui se tiendra à Mont-Laurier les 18 et 19 février 2020 et à rembourser ses frais de déplacement et de repas sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 21 janvier 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

030-01-2020

Autorisation de signature de l'entente intermunicipale relative au système de radiocommunication régional

ATTENDU qu'afin de palier à une problématique de couverture et de compatibilité des systèmes de radiocommunication des services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC, celle-ci s'est dotée d'un système de radiocommunication régional, afin de le mettre au service des municipalités ;

ATTENDU que ce système de radiocommunication régional a été acquis et implanté par la MRC au cours de l'année 2019 ;

ATTENDU que les municipalités et la MRC souhaitent conclure une entente intermunicipale de fourniture de services pour encadrer l'opération et l'entretien du système de radiocommunication régional ;

ATTENDU que le Conseil a pris connaissance de cette entente et souhaite y adhérer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer à l'Entente intermunicipale relative au système de radiocommunication régional et il est de plus résolu d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer cette entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

TRANSPORT

031-01-2020

Engagement de monsieur Louis Léonard au poste de chauffeur-opérateur temporaire

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'engagement de monsieur Louis Léonard en date du 31 décembre 2019 comme suit :

CHAUFFEURS-OPÉRATEURS TEMPORAIRES

NATURE DU POSTE

Personne salariée temporaire

Sous l'autorité de l'inspecteur des travaux publics, les postes consistent à remplacer occasionnellement lors d'absences ponctuelles: remplacement, maladie, vacances, etc.

Sous l'autorité de l'inspecteur des travaux publics, le titulaire conduit et opère divers véhicules avec ou sans équipement, tels que : camion, chasse-neige, excavatrice, etc. Il manipule certains outils et effectue des travaux d'entretien et de réparation, de déneigement, divers travaux manuels d'entretien général et autres travaux municipaux.

DESCRIPTION SOMMAIRE DES TÂCHES :

Les personnes retenues réalisent divers travaux de voirie :

- Entretien des chemins d'hiver et d'été
- Entretien général des machineries lourdes et des équipements municipaux
- Soudure
- Toutes autres fonctions et tâches connexes déterminées par le conseil

QUALIFICATIONS:

- Permis de conduire classe 3 valide
- Expérience pertinente en conduite de véhicule de déneigement (6 et 10 roues)
- Expérience pertinente dans un poste similaire
- Attestation du cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction
- Capacité à travailler sous autorité et en équipe
- Flexibilité de travail (horaire sur semaine et fin de semaine, de jour, de soir et de nuit)
- Bonnes habiletés dans les travaux manuels
- Excellente santé

RÉMUNÉRATION:

22,81 \$ de l'heure

ADOPTÉE

c. c. Monsieur Jacques Caron, représentant syndical Lac-du-Cerf

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 21 janvier 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

032-01-2020

Engagement de monsieur Gaétan Fauteux au poste d'inspecteur des travaux publics et chauffeur-opérateur

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf a fait paraître des offres d'emploi pour le poste d'inspecteur des travaux publics et chauffeur-opérateur;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur des travaux publics et chauffeur-opérateur engagé, monsieur Sylvain Aubin s'est désisté le 6 janvier 2020;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des ressources humaines;

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager, monsieur Gaétan Fauteux au poste d'inspecteur des travaux publics et chauffeur-opérateur. Cet engagement est conditionnel à la réception de l'attestation de vérification de casier judiciaire délivrée par Identité Québec.

NATURE DU POSTE

Monsieur Gaétan Fauteux est engagé au poste d'inspecteur des travaux publics et chauffeur-opérateur à titre de « Personne salariée à l'essai ».

« Personne salariée à l'essai » : désigne toute personne salariée qui ne compte pas six (6) mois de service pour l'Employeur, mais qui est stagiaire en vue d'obtenir un poste. Cependant, les parties peuvent convenir, par écrit, de prolonger ladite période d'essai.

L'Employeur peut mettre fin à l'emploi d'une personne salariée à l'essai, autre que celle qui provient de la liste de rappel. Cette terminaison d'emploi ne peut être sujette à la procédure de grief ou d'arbitrage.

SOMMAIRE DU POSTE

Avec la collaboration et sous l'autorité de la direction générale, le titulaire du poste sera responsable de la voirie, des infrastructures municipales et des travaux publics. Il agira aussi à titre de chauffeur-opérateur.

PRINCIPALES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Inspecteur des travaux publics

- Établir le calendrier des travaux et voir à l'exécution de ces derniers;
- Voir à l'entretien préventif des infrastructures municipales;
- Coordonner et exécuter les opérations reliées au déneigement;
- Superviser et coordonner le personnel et les entrepreneurs;
- Effectuer le suivi des plaintes et des requêtes;
- Voir à la gestion des équipements municipaux (matériels roulants et autres);
- Préparer et gérer le budget et les approvisionnements;
- Voir à la préparation d'estimation, d'appel d'offres, de demande de soumissions et de demande de subventions;
- Préparer tout rapport requis;
- Assurer l'application stricte des normes et procédures en matière de santé et de sécurité au travail;
- Surveiller et exécuter tous travaux municipaux;
- Voir à la gestion des cours d'eau;
- Agir comme répartiteur auprès des chauffeurs-opérateurs en hiver.

Chauffeur-opérateur

- Conduire et opérer divers véhicules avec ou sans équipement tels que: camion, chasse-neige, excavatrice, véhicule tout terrain, etc.
- Effectuer l'entretien général des machineries lourdes et des équipements municipaux;
- Effectuer des travaux de soudure;
- Effectuer les travaux d'entretien dans les parcs municipaux;
- Manipuler certains outils (scie à chaîne, débroussailleuse, perceuse, etc.)
- Exécuter divers travaux manuels d'entretien général (émondage, raclage, balayage de rues, menuiserie, tonte de pelouse, signalisation, etc.)
- Respecter les consignes de santé et sécurité au travail
- Effectuer toute autre tâche connexe à son poste et exigée par la direction.

EXIGENCES

- Détenir un diplôme d'études collégiales ou toute autre formation et expérience jugée équivalente et pertinente;
- Posséder plus de deux (2) années d'expérience dans des fonctions similaires en milieu municipal;
- Bonne connaissance de la langue française parlée et écrite, anglais un atout;
- Maîtrise de la Suite Microsoft Office et des outils informatiques appropriés;
- Connaissance du milieu municipal, un atout;

- Détenir un permis de classe 3 valide;
- Expérience pertinente en conduite de véhicules de déneigement (6 roues et 10 roues);
- Flexibilité de travail (l'hiver : horaire sur semaine et fin de semaine, de jour, de soir et de nuit);
- Attestation du cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction;

CONDITIONS DE L'EMPLOI

Statut du poste : Personne salariée régulière - temps complet

HORAIRE DE TRAVAIL:

En période estivale (de la mi-avril à la mi-novembre)

Sous réserve de dispositions contraires, la semaine de travail est de quarante (40) heures. L'horaire de travail est le lundi de 8 h à 12 et de 12 h 30 à 17 h, du mardi au jeudi de 7 h 30 à 12 et de 12 h 30 à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h.

En période hivernale (de la mi-novembre à la mi-avril)

Sous réserve de dispositions contraires, et ce, à compter de la mi-novembre jusqu'à la mi-avril, la semaine de travail est de quarante (40) heures réparties sur cinq (5) jours. L'Employeur ne peut obliger une personne salariée à effectuer plus de douze (12) heures consécutives sans lui accorder une période de repos de huit (8) heures consécutives.

ENTRÉE EN FONCTION : 14 janvier 2020

RÉMUNÉRATION: 26,96 \$ de l'heure

ADOPTÉE

c. c. Monsieur Jacques Caron, représentant syndical Lac-du-Cerf

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 21 janvier 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

033-01-2020

Lettre de Ferme Léonard pour la cession du chemin privé situé au bout du chemin Lac-à-Dick

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reporter ce sujet au printemps 2020 pour permettre aux inspecteurs de faire leurs recommandations au conseil municipal relativement audit chemin et que le comité de voirie puisse aller visiter les lieux avant de prendre une décision à ce sujet.

ADOPTÉE

034-01-2020

Renouvellement 2020 – bail non exclusif d’exploitation de sable et gravier

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler le bail non exclusif d’exploitation de sable et de gravier auprès de la MRC d’Antoine-Labelle pour le BNE43162 (31J05-12) pour la somme de 295,00 \$.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 21 janvier 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

035-01-2020

Achat d’un horodateur pour le garage municipal

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l’achat d’un horodateur au montant de 449,99 \$ plus taxes pour le garage municipal.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 21 janvier 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

URBANISME

036-01-2020

Demande de modification règlementaire – Permettre l’usage « établissement d’hébergement » dans la zone REC-14

CONSIDÉRANT que monsieur Pascal Martin et madame Sophia Joseph ont fait une demande de modification règlementaire pour l’ajout de l’usage « établissement d’hébergement » dans la zone REC-14 ;

CONSIDÉRANT que monsieur Pascal Martin et madame Sophia Joseph ont déposé la somme de 1 000 \$ pour ladite demande de modification, et ce, conformément à l’article 5.2 du Règlement 350-2019 modifiant le règlement numéro 196-2000 relatif aux divers permis et certificats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l’unanimité des conseillers présents de mandater la MRC d’Antoine-Labelle à modifier le règlement 198-2000 pour permettre l’usage d’établissement d’hébergement dans la zone REC-14.

ADOPTÉE

037-01-2020

Appel de candidatures – Comité consultatif d’urbanisme

CONSIDÉRANT que le terme des membres du Comité consultatif d’urbanisme vient à échéance à la fin de février 2020 ;

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l’unanimité des conseillers présents de faire paraître un appel de candidatures, comme suit :

APPEL DE CANDIDATURES COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME (CCU)

La Municipalité de Lac-du-Cerf est à la recherche de quatre (4) personnes pour siéger à son Comité consultatif d’urbanisme (CCU) pour les années 2020-2021. Les candidats doivent être des citoyennes et citoyens de Lac-du-Cerf.

Le comité consultatif d’urbanisme est le comité qui a le mandat d’étudier et de soumettre au conseil municipal des recommandations sur toutes demandes relatives à une dérogation mineure et d’analyser toute question qui lui est soumise en matière d’urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction. Ses recommandations doivent être soumises au conseil municipal.

Rappelons que ce comité est formé de cinq (5) membres nommés par le Conseil dont :

- Quatre (4) membres choisis parmi les résidents de la municipalité
- Un élu municipal

Le maire de la municipalité est membre ex officio.

L'inspecteur en bâtiments et environnement est d'office membre de ce Comité consultatif d'urbanisme mais n'a pas le droit de vote.

Le comité siège au besoin et aussi souvent que nécessaire. Les membres du Comité consultatif d'urbanisme ne reçoivent aucune rémunération, ils reçoivent une allocation de présence applicable aux membres du Comité consultatif d'urbanisme pour chaque assemblée ou réunion de 34,00 \$.

Les personnes souhaitant siéger au comité consultatif d'urbanisme doivent avoir une bonne capacité d'exprimer leurs idées ou opinions de vive voix de façon objective, claire et précise, avoir de l'entregent et du tact, avoir un bon jugement et avoir un bon esprit de synthèse.

Les personnes intéressées doivent transmettre une lettre expliquant pourquoi elles désirent devenir membres du CCU ainsi qu'une copie d'un bref curriculum vitae **au plus tard le 10 février 2020 à 15 h** à l'adresse suivante :

Par la poste à : Madame Jacinthe Valiquette
Appel de candidatures CCU
Municipalité de Lac-du-Cerf
19, chemin de l'Église
Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S1

Par télécopieur : 819 597-4036

Par courriel : dg@lacducerf.ca

DONNÉ à Lac-du-Cerf, ce 28^e jour de janvier 2020.

Jacinthe Valiquette, gma
directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

038-01-2020

Nomination des Officiers désignés pour la gestion des cours d'eau

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf nomme à titre d'officiers désignés, madame Annabelle Pilote, inspectrice en bâtiment et en environnement et monsieur Gaétand Fauteux, inspecteur des travaux publics pour l'application des responsabilités liées à la gestion cours d'eau, en conformité avec la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

LOISIRS

039-01-2020 **Engagement de monsieur Robert Scantland comme travailleur bénévole pour l'entretien de nos pistes de ski de fond et de raquettes**

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'engagement de monsieur Robert Scantland comme travailleur bénévole pour l'entretien de nos pistes de ski de fond et de raquettes en date du 15 janvier 2020.

ADOPTÉE

RÈGLEMENTS

040-01-2020 **Adoption du Règlement numéro 356-2020 décrétant les taux de taxes et de tarification pour l'exercice financier 2020**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement 356-2020 décrétant les taux de taxes et de tarification pour l'exercice financier 2020.

Une copie du règlement est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

041-01-2020 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 19 h17.

ADOPTÉE

Danielle Ouimet
maire

Jacinthe Valiquette
directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Danielle Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Danielle Ouimet
Mairesse